



Prise en charge par une agence immo

Par **Cedric C**, le **07/09/2020** à **14:17**

Bonjour,

J'aurais peut-être une question bête. Je suis locataire depuis environ 1 an, j'ai un velux où le store c'est cassé récemment. J'ai envoyé un mail à mon agence pour venir le changer, mais ils m'ont répondu qu'ils ne missionneraient personne pour ce changement car c'est l'ancien locataire qui l'aurait changé. Est-ce normal ? si non quels sont mes recours dans ce genre de situation ?

Je vous remercie d'avance pour la/les réponses apportées.

Par **Visiteur**, le **07/09/2020** à **21:53**

Bonjour

Les réparations sont en général à la charge du locataire, les remplacement reviennent au propriétaire.

Pour votre cas particulier, vous devriez contacter l'ADIL de votre secteur.

Par **Cedric C**, le **18/09/2020** à **10:48**

Bonjour,

Merci pour la réponse je vais contacter l'ADIL pour voir ce qu'il en pense.

cordialement